



InterSyndiCAAS



4 SYNDICATS UNIS

## Des promesses... NOS REVENDICATIONS NOS RÉSULTATS

**Des promesses**  
Gardons les pieds  
sur terre : halte à la  
surenchère !

**EN PLEINE  
RESPONSABILITÉ,  
CE QUE NOUS NE  
DEMANDONS PAS**

UN POURCENTAGE D'AUGMENTATION POUR LES JEUNES DIPLÔMÉS  
DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE NÉGOCIÉE.

**POURQUOI ?** Parce que c'est discriminatoire. Nous demandons à ce que les jeunes diplômés soient embauchés au prix du marché. Cette enveloppe, dont nous sommes à l'origine, ne doit pas faire partie du budget de négociations salariales.

UNE PRIME EXCEPTIONNELLE  
DE 2000 €

**POURQUOI ?** Parce que cela représente environ 6 millions € pour cette seule mesure chargée.

UNE ENVELOPPE  
D'AUGMENTATION DE 2,2 %

**POURQUOI ?** Parce que cela représente environ 3 millions € chargés socialement

*9 millions environ  
pour ces 2 mesures !!!  
À titre de comparaison,  
l'an dernier la Direction a  
« lâché » près de 2 millions.  
Cessons la surenchère à  
des fins basement  
électorales !!!*

UNE REVALORISATION DES PRIMES  
PANIERS

**POURQUOI ?** Parce qu'elles n'existent plus

## NOS REVENDICATIONS

Dans un contexte de résultats record de CASA :  
**+1,2 milliards €** au 3<sup>ème</sup> trimestre soit **+ 8,9 %**  
d'augmentation, soit au global sur les  
9 premiers mois de l'année un résultat  
de **3,26 milliards €**.



Nous déplorons que la loi autorise  
l'employeur à décider de façon unilatérale  
de sa politique salariale, sans qu'elle  
soit le fruit des résultats d'une négociation avec  
les organisations syndicales.

## Ce que nous demandons

- Une revalorisation forte de nos salaires fixes, qui ne cessent de décrocher par rapport aux bancassureurs et assureurs de la place depuis plusieurs années.
- Une augmentation collective de 1,2 % s'impose au regard de ces décrochages observés.



- **L'arrêt de la politique d'individualisation des rémunérations** que la direction souhaite poursuivre alors qu'elle n'est pas capable de la justifier individuellement à chaque collaborateur de l'entreprise comme la loi l'y contraint. Comme nous l'avons précisé en mars 2019, l'employeur ne peut pas se soustraire à cette obligation de justification. Nous invitons, chacune, chacun d'entre vous, à exiger d'avoir les raisons pour lesquelles vous n'avez pas été augmenté, à demander ces raisons par mail à votre responsable en mettant en copie - si vous le souhaitez - votre délégué syndical [InterSyndiCAAS](#).
- **Une enveloppe de 0,1 %** réservée à l'égalité professionnelle

- **Une enveloppe de 0,5 %** pour les augmentations individuelles
- **La mise en place d'un PER entreprise obligatoire** (ex Article 83) avec cotisations de l'entreprise pour la retraite des salariés
- **La reconduction de la prime Macron** (actuellement dans l'attente du cadrage du dispositif par le gouvernement)
- **La réduction de la pause déjeuner** (30 min) pour les salariés en heures, au libre choix du salarié
- **La possibilité d'utiliser le crédit d'heures** pour honorer des rendez-vous médicaux et pour répondre aux rendez-vous de la vie quotidienne (plombier, chauffagiste, ...).

## NOS RÉSULTATS



### Ce que nous avons déjà obtenu

- Une amélioration des garanties pour 2020 de notre complémentaire maladie grâce à la clause que nous avons insérée dans l'accord.

MÉDECINE DOUCE

**95 % FR** (max 70 € / séance et 250 € / an)

IMPLANTS DENTAIRES

**900 €** par implant (max 3 / an)

CHIRURGIE RÉFRACTIVE

**1 000 €** par œil / an

**Extension de la couverture enfant** la première année de recherche d'emploi après le statut étudiant



### LA MISE EN PLACE, SUITE À NOTRE DEMANDE, D'UNE SURCOMPLÉMENTAIRE SPÉCIALISTES **GRATUITE**

**+ 150 %** de la base de remboursement (soit 350 % BR au total avec le régime de base.

Désormais, les dépassements (dermatologues, pédiatres, gynécologues, ...) seront mieux pris en charge et feront baisser votre reste à charge.

## À SAVOIR

**+ 100 €**

*Vous allez prochainement recevoir une allocation de 100 € par salarié (en chèques-vacances ou en chèques-culture). C'est le pendant de l'augmentation du budget des œuvres sociales du Comité d'Entreprise de plus de 324 000 € que nous avons obtenue et une résultante de la dévolution du CE qui prend fin le 17 décembre.*

*Vos élus InterSyndiCAAS ont été les seuls en Comité d'Entreprise à donner un avis favorable à la transformation du PERCO en PER entreprise collectif (l'autre Organisation syndicale a rendu un avis défavorable). Notre rendu d'avis vous permet de pouvoir bénéficier avant le 31 décembre d'une déduction fiscale des versements volontaires pour l'année 2019. Cela va vous permettre immédiatement des économies d'impôts tout en finançant votre retraite dans le cadre de la loi PACTE.*

Vous avez des questions, vous souhaitez des informations, des précisions, connaître notre programme, soumettre vos revendications, vos attentes. Contactez vos élus InterSyndiCAAS.

